

SEANCE DU 20 MARS 2017

L'an Deux mil dix-sept, le vingt Mars à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence d'Hélène TOURNADRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votes : 12

PRESENTS : Mme H. TOURNADRE, M. M AMIAUD Mme S. DEMAIL-SOUCHET, MM. T. LACOMBE, J. BONNET, J. COLIN, F. BEAUDUIN, X. JOURDAIN, Y. BASSON, Mme M. LAGARDE, M. P. ROY

ABSENTS EXCUSÉS : MM. L. DUCHENE, H. LAVILLE, Mmes M. HUBERT, V. TROQUEREAU

Mr L. DUCHENE a donné pouvoir à Mr M. AMIAUD

M. X. JOURDAIN a été nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR EXERCICE 2016

2017 -17D N 7.1

Madame la Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✓ **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
ASSAINISSEMENT 2016**

2017 -18D N 7.1

Le Conseil Municipal d'Ars réuni sous la Présidence de **Madame Michèle LAGARDE**, délibérant sur le compte administratif du budget de l'assainissement de l'exercice **2016** dressé et présenté par Madame Hélène TOURNADRE, Maire ; après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame la Maire étant sortie au moment du vote.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF 2016					
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE			
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES 2015	22 436.17 €			64 357.78 €	22 436.17 €	64 357.78 €
OPERATIONS DE L'EXERCICE	387 288.44 €	376 224.90 €	11 176.00 €	57 735.81 €	398 464.44 €	433 960.71 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	11 063.54 €			46 559.81 €		35 496.27 €
TOTAUX (réalisations + reports)	409 724.61 €	376 224.90 €	11 176.00 €	122 093.59 €	420 900.61 €	498 318.49 €
RESULTAT DE CLOTURE	33 499.71 €			110 917.59 €		77 417.88 €
RESTES A REALISER	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	409 724.61 €	376 224.90 €	11 176.00 €	122 093.59 €	420 900.61 €	498 318.49 €
RESULTATS DEFINITIFS	33 499.71 €			110 917.59 €		77 417.88 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le même jour relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : **0.00 € en dépenses et recettes d'investissement**

4° Décide d'annuler les crédits suivants :

5° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité;

Ont signé au registre des délibérations :

M. M. AMIAUD Mme S. DEMAIL-SOUCHET, MM. T. LACOMBE, J. BONNET, J. COLIN, F. BEAUDUIN, X. JOURDAIN, Y. BASSON, Mme M. LAGARDE, M. P. ROY

Mr L. DUCHENE a donné pouvoir à Mr M. AMIAUD

**BUDGET ASSAINISSEMENT : CLOTURE DU BUDGET AVEC REPRISE DES RESULTATS
DANS LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

2017 -19D N 7.1

Le conseil municipal,

Vu le code général de collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-1-1 à L.2224-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 annulant et remplaçant l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 portant création, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes de Jarnac, Grande Champagne, Grand Cognac Communauté de communes, et Région de Châteauneuf ;

Vu le transfert de la compétence assainissement à la nouvelle communauté d'agglomération de Grand

Cognac au 31 décembre 2016 ;

Considérant le vote du compte administratif 2016 du budget assainissement de la commune ;

Considérant les résultats budgétaires de clôture 2016 du budget annexe de l'assainissement :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : + 110 917.59 € (excédent)
- Résultat de clôture de la section d'investissement : - 33 499,71 € (déficit)
- Résultat total de clôture : + 77 417.88 € (excédent)

Considérant qu'il convient de reprendre les résultats 2016 du budget annexe de l'assainissement dans le budget principal 2017 de la commune et que ces opérations se traduisent par les opérations comptables suivantes :

- Ligne 002 du budget primitif 2017 : + 110 917.59 € (excédent de fonctionnement)
- Ligne 001 du budget primitif 2017 : - 33 499,71 € (déficit d'investissement)

Le conseil municipal,

- ✓ **Prend acte** de la clôture du budget annexe de l'assainissement
- ✓ **Prend acte** de l'intégration des résultats de clôture 2016 du budget annexe de l'assainissement dans le budget principal 2017 de la commune tel que énoncé ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION COMPTE DE GESTION EXERCICE 2016

2017 -20D N 7.1

Madame la Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recette et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** le compte de gestion du budget communal du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF -

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2016 2017 -21D N 7.1

Le Conseil Municipal d'Ars réuni sous la Présidence de **Madame Michèle LAGARDE**, délibérant sur le compte administratif du budget principal de la commune de l'exercice **2016** dressé et présenté par Madame Hélène TOURNADRE, Maire ; après s'être fait présenter le budget primitif, le budget

supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame la maire étant sortie au moment du vote.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	COMpte ADMINISTRATIF 2016					
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTES 2015	16 825.62 €			172 461.93 €	16 825.62 €	172 461.93 €
OPERATIONS DE L'EXERCICE	654 478.03 €	546 751.32 €	497 485.40 €	634 780.31 €	1 151 963.43 €	1 181 531.63 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	107 726.71 €			137 294.91 €		29 568.20 €
TOTAUX	671 303.65 €	546 751.32 €	497 485.40 €	807 242.24 €	1 168 789.05 €	1 353 993.56 €
RESULTAT DE CLOTURE	124 552.33 €			309 756.84 €	€	185 204.51 €
RESTES A REALISER	15 800.00 €	4 294.00 €	- €	- €	11 506.00 €	
TOTAUX CUMULES	687 103.65 €	551 046.32 €	497 485.40 €	807 242.24 €	1 180 295.05 €	1 353 993.56 €
RESULTATS DEFINITIFS	136 058.33 €			309 756.84 €		173 698.51 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le même jour relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : **15 800.00 € en dépenses d'investissement**

4 294.00 € en recettes d'investissement

4° Décide d'annuler les crédits suivants :

5° Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : M. M AMIAUD Mme S. DEMAIL-SOUCHET, MM. T. LACOMBE, J. BONNET, J. COLIN, F. BEAUDUIN, X. JOURDAIN, Y. BASSON, Mme M. LAGARDE, M. P. ROY

Mr L. DUCHENE a donné pouvoir à Mr M. AMIAUD

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

2017 -22D N 7.1

Madame la Maire rappelle au conseil municipal la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016 ainsi que le transfert de la compétence assainissement au 31 décembre 2016 à la nouvelle communauté d'agglomération de Grand Cognac.

Les résultats de clôture du budget du CCAS ainsi que ceux du budget assainissement (fonctionnement et investissement) doivent être repris dans les résultats du budget principal.

Après avoir examiné le Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2016 et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, le conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ✓ **Décide à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de la Commune de l'exercice 2016 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice 2016	+ 137 294.91 €
B - Résultat antérieur reporté 2015	+ 172 461.93 €
C - Résultat à affecter	
Résultat Budget principal	+ 309 756.84 €
Résultat de clôture CCAS reporté	+ 406.31 €
Résultat de clôture Assainissement reporté	+ 110 917.59 €
Total C à affecter :	+ 421 080.74 €

Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement :	- 124 552.33 €
Résultat de clôture assainissement reporté	- 33 499.71 €
<i>Ligne 001 du budget primitif 2017</i>	- 158 052.04 €
E - Solde des restes à réaliser budget principal	- 11 506.00 €
Solde des restes à réaliser assainissement	0.00 €
F - Besoin de financement	169 558.04 €
AFFECTATION	421 080.74 €
1) Affectation en réserves 1068 en investissement	169 558.04 €
2) Report en fonctionnement	251 522.70 €
<i>Ligne 002 du budget primitif 2017</i>	

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017	2017 -23D N 7.1
--	------------------------

Madame la Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2017 du budget principal ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes équilibrées à: 833 795,02 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes équilibrées à: 588 128,18 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ D'adopter le budget primitif 2017 du budget principal ainsi présenté par Madame la Maire.

RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE - M. et Mme BOURLOTON 2017 -25D N 9.1

Madame la Maire fait part à l'assemblée du courrier de Monsieur et Madame BOURLOTON Jean-Claude en date du 28 février 2017, domiciliés 6 Rue des Courtils à ARS titulaires de la concession funéraire trentenaire n° 9 du Carré 5, d'une superficie de 3.36 m² qui souhaitent rétrocéder ladite concession à la commune, afin d'acquérir à la place une cavurne dans ce même cimetière.

Cette concession avait été acquise le 23 janvier 2012 pour la somme de 84,00 €, dont les deux tiers, soit 56,00 €, avaient été versés au C.C.A.S (dissout à la date du 31 décembre 2016) qui restent définitivement acquis par celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ Décide d'accepter la rétrocession de la concession à la commune pour la somme de 23.33 €.
- ✓ Autorise Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette rétrocession.
- ✓ Autorise Madame La Maire et/ou ses adjoints à solliciter une subvention dans le cadre de la D.E.T.R 2017 à hauteur de 35% ainsi qu'auprès du conseil départemental de la Charente à hauteur de 20%;
- ✓ Autorise Madame La Maire et/ ou ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIVERS

LIQUIDATION MARCUS : une vente aux enchères des gros et petits électroménagers ainsi que divers matériels aura lieu le vendredi 24 mars 2017 à Angoulême.

Séance levée à 21h00

Affiché en Mairie le 30 mars 2017

La Maire

Hélène TOURNADRE

FEUILLET DE CLOTURE

Liste des délibérations :

2017-17D : Budget assainissement : approbation du compte de gestion pour exercice 2016

2017-18D : Délibération du conseil municipal sur le compte administratif assainissement 2016

2017-19D : Budget assainissement : clôture du budget avec reprise des résultats dans le budget principal de la commune

2017-20D : Budget principal : approbation du compte de gestion exercice 2016

2017-21D : Délibération du conseil municipal sur le compte administratif budget principal communal 2016

2017-22D : Budget principal : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

2017-23D : Budget principal : vote du budget primitif 2017

2017-24D : Maison de santé : réalisation d'une étude de faisabilité

2017-25D : Rétrocession concession cimetière : M et Mme BOURLOTON

Membres du Conseil Municipal :

AMIAUD	Michel	
BASSON	Yoann	
BEAUDUIN	Frédéric	
BONNET	Jacky	
COLIN	Jacky	
DEMAIL-SOUCHET	Stéphanie	
DUCHENE	Laurent	Excusé - pouvoir à M. AMIAUD
HUBERT	Muriel	Excusée
JOURDAIN	Xavier	
LACOMBE	Thierry	
LAGARDE	Michèle	
LAVILLE	Hubert	Excusé
ROY	Philippe	
TOURNADRE	Hélène	
TROQUEREAU	Véronique	Excusée